

fiches d' Écritures comptables

2^e édition

À jour
du plan
comptable
au 1^{er} janvier
2025

Rappels de cours et exercices corrigés

Nadine Bonhivers



Première partie

Les bases de la comptabilité

Les principes comptables

- I. Les entreprises et le système d'information
- II. Le fonctionnement de la comptabilité

DÉFINITIONS

- **Flux physiques**: mouvements entrants ou sortants de biens ou de services ayant une existante concrète.
- **Flux financiers**: mouvements entrants ou sortants ayant une valeur définie en monnaie.
- **Enregistrement comptable**: un enregistrement est une traduction comptable des flux physiques et financiers sur un exercice comptable (soit 12 mois d'activité).

I Les entreprises et le système d'information

A. Les différentes formes d'entreprises

- Une entreprise publique n'a pas pour but la réalisation de profit, mais d'assurer un service à la population alors qu'une entreprise privée regroupe des personnes physiques et/ou morales qui mettent en commun leur travail et leurs compétences pour réaliser un profit par la vente de biens ou de services.
- Il existe différents statuts d'entreprise :
 - entreprise individuelle : elle n'existe pas en tant que personne morale et son patrimoine se confond avec celui de l'exploitant,
 - (SARL) société à responsabilité limitée et entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce sont des personnes morales avec une ou plusieurs personnes physiques qui apportent leur savoir-faire et un capital dans une activité en commun. Le capital est composé de parts sociales,
 - Société anonyme (SA) : est composée d'actionnaires qui apportent des fonds mais pas obligatoirement un savoir-faire. Le capital est composé d'actions,
 - Société par actions simplifiée (SAS) : entre une SARL et une SA, elle est plus facile d'accès et bénéficie de plus de souplesse,

- D'autres statuts existent dans des secteurs particuliers (agricole, immobilier, professions libérales...).

B. Le système d'information comptable

- La législation fiscale est très rigoureuse en matière de respect des règles de facturation et d'application de la TVA.
- Les logiciels et progiciels de gestion intégrée permettent une fiabilisation de la circulation des informations ainsi que de l'établissement des comptes de fin d'exercice.

C. Les parties prenantes

- Les différents acteurs de l'entreprise doivent obtenir des informations pertinentes leur permettant la prise de décisions rapide et efficace pour la pérennité de celle-ci.
- D'autres tiers sont concernés par les informations fournies par la comptabilité, ce sont les partenaires : associés, actionnaires, banquiers, investisseurs...

II Le fonctionnement de la comptabilité

A. Les obligations comptables

- Le but d'une entreprise étant de réaliser un profit, l'administration fiscale fixe certaines règles à respecter, ainsi que des impôts et taxes à payer pour cette activité.
- Le Code de commerce impose de procéder à l'enregistrement des opérations intervenant dans la modification du patrimoine de l'entreprise.
- L'entreprise doit aussi présenter des comptes annuels après 12 mois d'activité (sans que ce soit forcément une année civile), sous la forme de liaison fiscale contenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (précisant les engagements divers).
- La comptabilité est tenue en euro (monnaie nationale) et en français (langue nationale).

B. Les flux

- Ils sont à l'origine de l'activité de l'entreprise.
- Ils génèrent des modifications du patrimoine.
- Ils font évoluer le niveau du profit réalisé.
- Ils sont à l'origine des enregistrements comptables :
 - les entrées dans l'entreprise : les achats, les encaissements,
 - les sorties de l'entreprise : les ventes, les décaissements.

C. Les grands principes comptables

- Le plan comptable général prévoit d'uniformiser la présentation des comptes pour toutes les entreprises en fonction de leur régime fiscal.
- Dans le cadre de la comptabilité, l'entreprise doit donc respecter certains principes, dont les plus importants :

Principes	Définition
Continuité d'exploitation	L'entreprise va poursuivre son exploitation au-delà de l'exercice en cours
Indépendance des exercices	Rattachement des charges et produits aux exercices concernés
Coûts historiques	Les biens achetés sont enregistrés à leur coût d'acquisition. On constate une dépréciation si la valeur a baissé, mais rien si elle a augmenté
Prudence	Enregistrement de toutes les pertes probables, même si elles apparaissent dans l'exercice suivant
Permanence des méthodes	L'entreprise doit toujours respecter les mêmes principes d'enregistrements comptables
Importance relative	Les aspects négligeables sont laissés de côté et les éléments importants rendus publics
Non-compensation	Pour les comptes d'actif et de passif, de charges et de produits
Image fidèle	Pour la lecture du patrimoine, de la situation financière de l'entité et du résultat de l'exercice par les comptes annuels
Prééminence de la réalité sur l'apparence	Le fond doit primer sur la forme
Intangibilité du bilan d'ouverture	Le bilan d'ouverture N +1 doit correspondre au bilan de clôture N
Régularité et sincérité	La comptabilité est tenue dans le respect des procédures en vigueur

À RETENIR

- Les entreprises sont créées pour réaliser des profits à travers l'activité choisie.
- L'information comptable doit être lisible pour tous les intervenants internes, mais aussi pour les partenaires (les tiers de l'entreprise).
- Les mouvements comptables traduisent des flux, physiques ou financiers.
- La législation fiscale impose des règles à respecter pour l'enregistrement de tous les événements (flux) intervenant dans la vie de l'entreprise.
- La liasse fiscale présente les comptes annuels (12 mois d'activité), à travers le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui précise les engagements vis-à-vis de l'entité.

Les journaux et les comptes comptables

- I. Les journaux comptables
- II. Les comptes comptables

DÉFINITIONS

- **Enregistrement comptable**: traduction comptable des flux physiques et financiers intervenant dans l'activité d'une entreprise.
- **Journal comptable**: support pour l'enregistrement des flux comptables correspondant aux différents événements intervenant dans la vie de l'entreprise.
- **Compte comptable**: instrument de classification de tri et d'enregistrement des données chiffrées en vue de présenter le patrimoine de l'entreprise dans les comptes annuels.
- **Emploi**: destination d'un flux par utilisation de ressources.
- **Ressource**: moyen permettant la réalisation d'une opération (emploi).

I Les journaux comptables

A. La nature des journaux

- Les logiciels comptables prévoient la répartition des événements par nature, les journaux sont créés en fonction de ces natures :
 - Les ventes et avoirs sur ventes,
 - Les achats et avoirs sur achats,
 - Les opérations en caisse,
 - Les opérations en banque,
 - Les opérations diverses qui ne concernent pas les autres catégories.
- Les enregistrements dans les différents journaux classent les événements comptables et donc les flux physiques et financiers.
- L'enregistrement dans les journaux permet de visualiser le principe de la partie double.

- Dans les enregistrements comptables, se retrouvent les deux éléments de la comptabilité :
 - Les emplois,
 - Les ressources.

B. La partie double dans les journaux

- La partie double suppose l'égalité entre les emplois et les ressources nécessaires à ces emplois.
- L'événement est enregistré avec sa contrepartie.

EXEMPLE

- L'achat de marchandises entraîne une sortie de trésorerie équivalente à sa valeur ou une dette envers le fournisseur.
- Les ventes génèrent un chiffre d'affaires ainsi qu'une entrée en trésorerie ou une créance d'une valeur équivalente.
- les cotisations patronales représentent des charges pour les montants équivalents aux dettes envers les organismes sociaux.

C. Les justificatifs

- Les justificatifs sont les pièces comptables datées établies sur un support fiable et donnant lieu à l'enregistrement des écritures dans les journaux :
 - Les factures de ventes et d'achats,
 - Les pièces de banque,
 - Les pièces de caisse,
 - Les bulletins de salaires,
 - Les bordereaux de cotisations,
 - La déclaration de TVA...

II Les comptes comptables

A. L'organisation du plan comptable général (PCG)

- Le PCG fixe les règles à respecter en matière comptable, de l'enregistrement des écritures à partir des justificatifs, jusqu'à la liasse fiscale (bilan, compte de résultat et annexe).
 - Le PCG est réformé pour la comptabilité à partir du 1^{er} janvier 2025.
- Le plan des comptes est organisé en classes par nature d'opérations.

- Les comptes sont répartis en deux groupes :
 - Les comptes de bilan,
 - Les comptes de résultat.

À l'actif: augmentation du patrimoine	Au passif: ressources de financement
Classe 2: immobilisations (biens durables nécessaires à l'activité)	Classe 1: Capitaux (capitaux propres et autres fonds propres, emprunts et dettes assimilées)
Classe 3: stocks et en-cours (valeur à l'inventaire des matières, produits finis ou marchandises restant dans l'entreprise)	
Classe 4: tiers pour lesquels il existe une créance	Classe 4: tiers pour lesquels il existe une dette
Classe 5: comptes financiers (avoirs en banque et en caisse)	Classe 5: comptes financiers pour lesquels il existe une dette (découverts ou concours bancaires)

Comptes de résultat	
Classe 6: les charges	Classe 7: les produits
Achats de matières premières, marchandises et frais généraux	Ventes de produits finis, de marchandises
Charges financières	Produits financiers
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

- Résultat = classe 7 - classe 6 = produits - charges.
- Résultat = actif - passif = emplois - ressources.
- La classe 8 regroupe les comptes spéciaux, utilisés notamment pour la clôture des comptes annuels.

B. Le plan comptable de l'entreprise

- L'entreprise doit respecter le PCG pour la numérotation de ses comptes de base.
- L'entreprise peut adopter l'utilisation de comptes spécifiques, issus de la numérotation PCG, de façon à détailler son activité.
- L'entreprise doit respecter, selon sa taille, le système de base, le système abrégé ou le système développé.

EXEMPLE

Comptes	Intitulés
707 100	Ventes de vêtements
707 200	Ventes de chaussures
707 300	Ventes d'accessoires

À RETENIR

- La comptabilité retrace de façon fidèle tous les événements intervenant dans la vie d'une entreprise.
- Les journaux comptables sont les supports pour l'enregistrement de ces événements.
- Les journaux respectent le principe de la partie double.
- La partie double est le principe de base de la comptabilité : le total des emplois = le total des ressources.
- Les comptes comptables permettent de classer ces événements par nature.
- Les comptes de bilan : de la classe 1 à la classe 5.
- Les comptes de résultat : classe 6 (les charges), classe 7 (les produits).
- La classe 8 est réservée aux comptes spéciaux, notamment pour clôturer l'exercice comptable.
- Résultat = produits - charges = actif - passif.
- Total des emplois = total des ressources et donc actif = passif + résultat.

Le bilan

- I. L'actif du bilan
- II. Le passif du bilan
- III. Modèle de bilan schématique

DÉFINITIONS

- **Bilan**: état comptable représentant le patrimoine de l'entreprise modifié depuis sa création, au fil des exercices passés (soit 12 mois d'activité).
- **Actif**: tout ce que l'entreprise possède dans le cadre de son activité, ce sont les emplois, les valeurs positives de l'entreprise qui doivent générer des avantages économiques futurs.
- **Passif**: Il est constitué de toutes les ressources, à court et long terme qui ont permis la constitution de l'actif.

I L'actif du bilan

A. L'actif immobilisé

- Les immobilisations sont enregistrées à l'achat pour leur coût d'acquisition HT à partir de la facture du fournisseur. Ce sont des actifs incorporels, corporels et financiers.
- Le cumul des amortissements vient en déduction de la valeur brute pour le calcul de leur valeur nette comptable (VNC).
- Les immobilisations représentent les moyens de production acquis pour une durée supérieure à 12 mois (fonds commercial, matériels, constructions, mobilier, matériels de transport...).

B. L'actif circulant

- Les éléments du circuit d'exploitation constituent l'actif circulant.
- Le cycle d'exploitation peut se traduire par un cercle :
Achat → stockage → vente → encaissement → achat

- Les stocks sont des biens détenus par l'entreprise à destination de la vente ou du processus de production.

C. Les comptes de régularisation

- Les travaux d'inventaire donnent lieu à des écritures comptables en opérations diverses pour la régularisation des comptes à présenter au bilan et au compte de résultat.
- Ces régularisations visent à présenter le patrimoine avec des valeurs justes, dans le respect des principes comptables énoncés.
- Les charges et les produits sont rattachés à l'exercice dans lequel ils prennent leur source.

II Le passif du bilan

A. Les capitaux propres

- Ils sont constitués des éléments internes à l'entreprise : capital – réserves – résultat – report à nouveau – subventions d'investissement – provisions réglementées.
- Ils représentent les ressources internes permettant les emplois de l'actif, sans interventions externes.

B. Les provisions pour risques et charges

- Par le principe de prudence, l'entreprise peut constituer des provisions en prévision de risques lorsque la charge est probable et estimée de manière cohérente.
- Les provisions pour charges correspondent à des charges à venir sur les exercices suivants.

C. Les dettes

- Les dettes à long terme sont concrétisées par des financements extérieurs dont la durée dépasse un exercice comptable (soit 12 mois).
- Les découverts et concours bancaires sont inclus dans le poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ».
- Les dettes envers les fournisseurs représentent toutes les factures qui restent à payer au moment du bilan et pour lesquelles les fournisseurs ont accordé un délai de paiement.
- Les dettes fiscales sont des dettes envers l'état (TVA, IS, impôts divers, taxes diverses).

- Les dettes sociales sont constituées des salaires à payer sur le mois suivant, ainsi que les charges sociales calculées sur ces mêmes salaires.
- Les autres dettes sont constituées par les comptes courants des associés essentiellement.

D. Les comptes de régularisation

- Les régularisations inscrites au passif correspondent à des charges à rattacher à l'exercice présent, pour lesquelles il existe une écriture de régularisation comme pour des produits constatés d'avance.

III Modèle de bilan PCG 2025

ACTIF	Brut	<i>Amort. et dépréciations (à déduire)</i>	Net	Exercice N-1
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)				
Stock et en-cours				
Créances (y compris CCA)				
Valeurs mobilières de placement				
Total actif circulant (IV)				
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
Total général de l'actif (I + II + III+IV+V+VI+VII)				

PASSIF	<i>Exercice N</i>	<i>Exercice N-1</i>
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)		
Total des provisions (II)		
Emprunts		
Dettes fournisseurs		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)		
Écarts de conversion et différences d'évaluation – Passif (IV)		
Total général du passif (I + II + III + IV)		

À RETENIR

- Un bilan est réalisé pour chaque exercice comptable (12 mois d'activité).
- Le bilan se compose d'un actif (ce que l'entreprise possède) et d'un passif (capitaux propres et dettes).
- Le résultat figure dans les capitaux propres, qu'il soit positif ou négatif.
- L'actif présente des montants bruts et des montants nets, les amortissements et dépréciations sont des montants à soustraire du brut.

Questions

1. Que représentent les capitaux propres pour l'entreprise ?
2. Qu'appelle-t-on actif circulant ?
3. Où se situent les découvertes bancaires ? Pourquoi ?

CORRIGÉ

1. Les capitaux propres représentent le financement sans partenaires externes à l'entreprise (un organisme de crédit propose un financement externe).
2. L'actif circulant représente le fonctionnement de l'exploitation de l'activité par l'entreprise à partir de ses achats, jusqu'à l'encaissement en trésorerie de ses produits. Il comprend les stocks, les créances et tous les postes de la trésorerie positive.
3. Les découvertes sont au passif du bilan, dans les dettes auprès des établissements de crédit.

Ce sont des dettes envers la banque, donc au passif, à l'actif, les avoirs en banque et caisse sont des « disponibilités ».

Le compte de résultat

- I. Les charges
- II. Les produits
- III. Le compte de résultat

DÉFINITIONS

- **Charges** : tous les achats constituent des charges, mais aussi les frais généraux, ainsi que les moyens de production (autres que les immobilisations : énergie, entretien et réparation, honoraires...), de même que les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.
- **Produits** : tout ce qui enrichit l'entreprise est un produit, le chiffre d'affaires est le produit de l'exploitation de l'activité, celui-ci comprend aussi la production non vendue, qu'elle soit stockée ou immobilisée, de même que les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.
- **Compte de résultat** : c'est un état qui accompagne le bilan dans la liasse fiscale établie à la fin de chaque exercice comptable, il comporte les produits et les charges, ainsi que le résultat de l'exercice en cours que l'on retrouve au passif du bilan.

I Les charges

A. Les charges d'exploitation

- Ce sont les charges directement liées au cycle d'exploitation : achats, frais généraux (services extérieurs).
- Dans les charges d'exploitation figurent les moyens humains de production.
- Les charges liées aux moyens techniques de production sont représentées par les dotations aux amortissements des immobilisations.

B. Les charges financières

- Elles sont liées à des financements externes : les intérêts des emprunts.
- Les escomptes accordés aux clients pour paiement comptant sont des charges financières, elles ne viennent pas en réduction du chiffre d'affaires comme les rabais, remises ou ristournes.

C. Les charges exceptionnelles

- Certaines charges ne se rapportent pas directement à l'activité, on peut dire qu'elles sont exceptionnelles. Le PCG 2025 définit comme exceptionnelle une charge liée à un évènement majeur et inhabituel.
- Les charges exceptionnelles peuvent être de différentes natures :
 - sur opération de gestion : pénalités sur marchés, amendes fiscales, créances devenues irrécouvrables sur l'exercice, rappels d'impôts...,
 - le PCG 2025 redéfinit les charges exceptionnelles.

II Les produits

A. Les produits d'exploitation

- Tout ce qui concerne directement l'activité est considéré comme d'exploitation : le chiffre d'affaires est composé des ventes de marchandises, de prestations de services, de travaux réalisés ou de produits fabriqués par l'entreprise.
- Les produits des activités annexes entrent aussi dans cette catégorie.
- La production à soi-même concerne les immobilisations que l'entreprise a fabriquées pour sa propre activité, c'est un produit d'exploitation.
- Certaines subventions aident les entreprises pour l'exploitation.

B. Les produits financiers

- Tous les produits qui résultent de la gestion financière de l'entreprise sont considérés comme ne faisant pas partie des produits d'exploitation, ils sont donc purement financiers.
- Ce sont les escomptes obtenus des fournisseurs, les produits des placements à court terme ou long terme, les gains de changes (en importation et exportation).

C. Les produits exceptionnels

- Toutes les opérations qui ne se rapportent pas à l'activité normale ou financière de l'entreprise sont considérées comme exceptionnelles. Le PCG

2025 définit comme exceptionnel un produit lié à un évènement majeur et inhabituel.

- On retrouve dans cette catégorie des produits sur exercices antérieurs, le traitement des quotes-parts des subventions d'investissement...
- Les rentrées sur créances considérées comme irrécouvrables sur exercices antérieurs sont considérées comme produits exceptionnels.

III Le compte de résultat

A. Le compte de résultat : pourquoi et pour qui ?

1. Pourquoi un compte de résultat

- Le compte de résultat fait apparaître une synthèse de l'activité d'un seul exercice de l'entreprise.
- Il permet une analyse de l'évolution de l'activité sur plusieurs années par comparaison des différents postes car la comptabilité est basée sur la permanence des méthodes.
- Le compte de résultat est ensuite analysé par poste à l'aide de ratios faisant apparaître des éléments indispensables à la prise de décisions par le chef d'entreprise.

2. Le compte de résultat pour qui

- Le chef d'entreprise est le premier concerné par les résultats de son activité générale.
- Les différents investisseurs peuvent prendre la mesure de la rentabilité de l'activité et le détail de certains postes qui peuvent être critiques.
- Les partenaires banquiers vont apporter leur soutien en fonction des comptes de fin d'année (le compte de résultat fait partie de la liasse fiscale qui leur est fournie).

B. Les grands indicateurs du compte de résultat

1. Le résultat d'exploitation

- Le chiffre d'affaires est présenté en détail avec les opérations en France et à l'étranger, mais aussi avec la répartition :
 - Ventes de marchandises,
 - Production vendue (biens),
 - Production vendue (services et travaux).

- Le total des produits d'exploitation comporte aussi les autres produits :
 - La production stockée,
 - La production immobilisée,
 - Les subventions,
 - Les reprises et autres produits.
- Les charges d'exploitation sont reprises en détail et avec un total.
- **Le résultat d'exploitation = produits d'exploitation – charges d'exploitation.**

2. Le résultat financier

- Les produits financiers sont détaillés par catégories.
- Les charges financières sont aussi détaillées.
- **Le résultat financier = produits financiers – charges financières.**

3. Le résultat courant avant impôts

- Il se présente après le résultat financier et avant le résultat exceptionnel.
- Résultat courant avant impôts = résultat d'exploitation + résultat financier.

4. Le résultat exceptionnel

- C'est un résultat qui doit être analysé à part car il ne dépend pas directement de l'activité de l'entreprise.
- **Résultat exceptionnel = produits exceptionnels – charges exceptionnelles.**

5. Le résultat de l'exercice

- Le total des produits = produits d'exploitation + produits financiers + produits exceptionnels.
- Le total des charges est la somme des totaux intermédiaires :
 - Charges d'exploitation,
 - Charges financières,
 - Charges exceptionnelles,
 - Participation des salariés,
 - Impôts sur les bénéfices.
- **Le résultat de l'exercice = total des produits – total des charges.**

À noter : en fonction du système de comptabilité adopté, la présentation est différente :

- Dans le système de base, le compte de résultat se présente comme suit :
 - Résultat financier,
 - Résultat exceptionnel,

À RETENIR

- Le bilan et le compte de résultat font partie de la liasse fiscale fournie à l'administration à chaque fin d'exercice comptable.
 - Le compte de résultat classe les charges et les produits en fonction de leur nature :
 - D'exploitation,
 - Financière,
 - Exceptionnelle.
- La présentation du compte de résultat est différente en fonction de l'importance de l'entreprise :
 - système de base,
 - système abrégé.
- Les indicateurs font apparaître :
 - Le résultat d'exploitation,
 - Le résultat courant avant impôt,
 - Le résultat exceptionnel,
 - Le total des produits,
 - Le total des charges,
 - Le résultat de l'exercice : bénéfice ou perte.

POUR S'ENTRAÎNER**Questions**

1. Que représente une charge d'exploitation ? Une charge financière ? une charge exceptionnelle ?
2. Que représente le chiffre d'affaires ?
3. Comment est réparti le chiffre d'affaires ?
4. Quels sont les indicateurs présents dans le compte de résultat ?
5. Quelles sont les nouveautés du PCG 2025 ?

CORRIGÉ

- 1.** Une charge d'exploitation est une charge directement liée à l'activité de l'entreprise.

Une charge financière concerne la partie financement de l'exploitation : les escomptes accordés, les intérêts des emprunts.

Une charge exceptionnelle ne concerne ni l'activité directement ni le financement (cession des éléments d'actifs, par exemple).

- 2.** Le chiffre d'affaires est constitué du total des ventes réalisées facturées, qu'elles soient encaissées ou pas.

- 3.** Le chiffre d'affaires est réparti par catégorie : vente de marchandises, prestations de services et vente de biens (fabriqués),

Il est aussi réparti par destination ; France et étranger.

- 4.** Les indicateurs du compte de résultat :

- Résultat d'exploitation.
- Résultat financier.
- Résultat courant avant impôts.
- Résultat exceptionnel.
- Total des produits.
- Total des charges (avec la participation des salariés et les impôts sur les bénéfices).
- Résultat de l'exercice.

- 5.** Le PCG 2025 prévoit la modification des charges et produits exceptionnels, notamment concernant les cessions des immobilisations.

La TVA définition et fonctionnement

- I. La TVA : définition
- II. La TVA : fonctionnement

DÉFINITIONS

- **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- **Valeur ajoutée** : différence entre le chiffre d'affaires et les consommations intermédiaires représente la richesse créée par l'entreprise.
- **Livraisons intracommunautaires** : ventes de biens et de services à l'intérieur de l'Union européenne (UE : constituée de 28 pays membres).
- **Acquisitions intracommunautaires** : achats de biens ou de services dans un pays membre de l'UE.
- **Importations** : achat dans un pays hors UE (le reste du monde).
- **Exportations** : vente vers un pays hors UE.

I TVA : définition

A. La TVA est un impôt indirect

- La TVA est payée par le consommateur final : c'est un impôt indirect.
- Sauf en cas de franchise de TVA et pour les non assujettis, comme les associations et certains organismes, toutes les entreprises doivent déclarer leur chiffre d'affaires et la TVA due à l'état, ainsi que la TVA calculée sur leurs achats.
- $\text{TVA à payer} = \text{TVA collectée sur les ventes} - \text{TVA déductible sur les achats}$.
- Si TVA collectée < TVA déductible, alors, l'entreprise dégage un « crédit de TVA ».

B. Notion de territorialité

- Le fonctionnement de la TVA est différent en fonction de la nature de la transaction.

Nature	Transaction	Taux
Livraisons intracommunautaires (en Union européenne)	HT	Pas de TVA
Exportations (hors UE)	HT	Pas de TVA
Importations (hors UE)	HT	TVA au taux français En autoliquidation
Acquisitions intracommunautaires	HT	TVA au taux français en autoliquidation
Sous-traitance bâtiment	HT	Autoliquidation par le donneur d'ordre

- Les taux de TVA applicables en France.

Désignation	Taux	Produits concernés les plus courants
Taux normal	20 %	La majorité des produits et prestations Tous les biens et services non soumis à un autre taux
Taux intermédiaire	10 %	Restauration (consommation immédiate) Transport de voyageurs Médicaments non remboursés Bois de chauffage
Taux réduit	5,5 %	L'essentiel des produits alimentaires Restauration (consommation différée) Livres Cantines scolaires Gaz et électricité Travaux d'amélioration qualité énergétique des logements Équipements pour personnes dépendantes
Taux réduit	2,1 %	Médicaments remboursables par la Sécurité sociale Certaines publications de presse Audiovisuel public

C. Le fait générateur

C'est le fait qui déclenche le droit de l'État à percevoir la TVA.

Le paiement de la taxe est alors exigible.

Le fait générateur est différent en fonction de la nature des transactions.